



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 05/05/2026

L'an deux-mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - M. AMAR – M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI –  
Mme CUILLEIRE - M. IZACARD – Mme MIGLIOR – M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -  
M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN -  
Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW – Mme CHABROL - Mme BIRON –  
M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS -  
M. GACHET - M. WAHARTE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme  
SIDOU - M. FARRUGIA – Mme NIETO

**Pouvoirs** : Mme ATTAF à Mme ROVARINO - M. GAUDE à M. WAHARTE

**Absents :**

**Secrétaire de séance** : M. COPPENS

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A LA CAISSE DES ECOLES****N° Acte : 7.5**

Délibération n°26-84

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Budget Primitif 2026

Vu la délibération n°25-153 du 18 décembre 2025 relative à l'avance sur subvention 2026

Considérant la politique volontariste de la Ville de Vitrolles en matière de réussite éducative, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à la Caisse des Ecoles de la ville de Vitrolles une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € sur l'exercice 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 37 voix Pour et 2 Contre (NIETO Béatrice / FARRUGIA Philip)

APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 175 000 € à la Caisse des écoles.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026, en section de fonctionnement.

DIT que les éventuelles avances de subvention versées seront déduites pour le versement du solde.

POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 05 mai 2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation  
Le Directeur des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**M.COPPENS**



**M. HABASTIDA**

